

Les États et gouvernements passent à l'étape de préinscription aux disciplines

Date : Mercredi, 2 Décembre, 2020

Les États et gouvernements transmettent au Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) leurs choix de disciplines culturelles et sportives auxquelles ils souhaitent participer. Date de clôture: prolongée jusqu'au 31 janvier 2021.



[1]

Conformément au guide des inscriptions des IXes Jeux de la Francophonie, la deuxième étape relative à la préinscription aux disciplines des États et gouvernements est en cours.

Cette étape s'adresse aux États et gouvernements ayant accompli la première étape du processus, plus précisément à ceux [qui se sont engagés à participer aux IXes Jeux et qui ont désigné leurs Responsables de dossier](#) [2] et leurs Chargés nationaux dans les volets sport, culture et communication.

Pour permettre aux États d'accomplir cette deuxième étape, le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a envoyé aux Responsables de dossier désignés par chaque État/gouvernement un identifiant et un mot de passe individuels qui leur permettent de choisir parmi les disciplines inscrites au [programme officiel](#) [3] des Jeux de 2022, les disciplines auxquelles leur État/gouvernement souhaite participer.

Les Responsables inscrivent leurs choix sur l'application des inscriptions en ligne, hébergée par le site des Jeux de la Francophonie.

♦ Pour **rappel**, le versement des frais d'inscription doit également être effectué lors de cette deuxième étape.

Conformément au Guide des inscriptions des IXes Jeux, chaque État ou gouvernement participant doit verser une somme totale de 2000 euros représentant les frais d'inscription à la 9e édition des Jeux, Kinshasa 2022. Le versement sera effectué par virement bancaire.

→ Documents nécessaires pour accomplir cette étape : le formulaire 5 du guide des inscriptions - à compléter et à transmettre par courriel (gro.einohpocnarf@tafjic [4]) au CIJF.

La date de clôture pour cette deuxième étape a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2021.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) invite tous les États et gouvernements qui ne sont pas encore engagés à participer à la 9e édition des Jeux de la Francophonie à s'inscrire auprès du CIJF (gro.einohpocnarfltafjic [4]).

→ Documents nécessaires pour accomplir cette étape : le Formulaire d'engagement de principe, le Formulaire de désignation du Responsable de dossier national et le Formulaire de désignation des chargés nationaux - à compléter et à transmettre par courriel (gro.einohpocnarfltafjic [4]) au CIJF.

! Artistes et Sportifs

Comme les inscriptions aux Jeux de la Francophonie sont effectuées auprès du CIJF par les États et gouvernements via leurs Ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, vous devez vous adresser aux Ministères de votre pays.

Si la première étape du processus d'inscription a été accomplie par les États/gouvernements, les noms des Responsables de dossier de chaque État/gouvernement ainsi que des Chargés nationaux et leurs coordonnées sont publiés dans la [rubrique États et gouvernements engagés](#) [2].

Les qualifications sportives et les présélections aux concours culturels au niveau national débiteront au plus tôt en janvier 2021. Pour postuler, vous devez vous adresser aux Ministères de votre pays.

Le moment venu, vous pourrez [leur écrire](#) [2] pour en savoir plus.

URL

source: <https://jeuxarchives.francophonie.org/actualites/etats-et-gouvernements-passent-letape-de-preinscription-aux-disciplines>